

HONORAIRES DE LOCATION

**AGENCE BOULENC
16, Rue Chaptal
34000 Montpellier**

PRESTATIONS PRINCIPALES DE LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989.

art. 5

Honoraires TTC (1)

	surf ≤ 30m		31m ² ≤ S ≤ 60m ²		60m ² ≤ S ≤ 90m ²		surf ≥ 90m ²	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
1. Entremise et négociation	50 €	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
2. Visites, constitutions dossier, rédaction de bail (2)	10€ / m ²	10€ / m ²	8€ / m ²	8€ / m ²	7€ / m ²	7€ / m ²	6€ / m ²	6€ / m ²
3. Etat des lieux location vide ou meublé (2)	3€ / m ²	3€ / m ²	3€ / m ²	3€ / m ²	2€ / m ²	2€ / m ²	2€ / m ²	2€ / m ²

Locaux de droit commun / professionnels / commerciaux

Honoraires TTC (1)

1. Négociation	40% d'un mois de loyer	Bailleur
	40% d'un mois de loyer	Locataire
2. Constitution dossier locataire, rédaction de bail	40% d'un mois de loyer	Bailleur
	40% d'un mois de loyer	Locataire
3. Etat des lieux	20% d'un mois de loyer	Bailleur
	20% d'un mois de loyer	Locataire

1/ TVA au taux en vigueur en 20% incluse

2/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur de demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire

3/ Le montant TTC est calculé sur la base des sommes quittancées